NATIONS UNIES



Distr. GÉNÉRALE

TRADE/WP.5/2005/3 21 octobre 2005

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales (WP.5)

Cinquante-deuxième session 24-25 octobre 2005

$RAPPORT^1$

Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales

Alliance pour les partenariats public-privé Groupe consultatif de la propriété intellectuelle Groupe consultatif de l'immobilier

<u>Note du secrétariat</u>: Le document qui suit rend compte des activités des groupes consultatifs du Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales. Les <u>principales</u> <u>décisions</u> à prendre par le Groupe de travail concernant ces groupes y sont présentées en conclusion.

¹ Ce document a été soumis tardivement en raison du retard avec lequel certaines informations ont été communiquées.

ALLIANCE POUR LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Activités et résultats depuis la cinquante et unième session du WP.5

Réunions annuelles

La troisième réunion de l'Alliance PPP a eu lieu à Barcelone le 14 septembre 2004, à l'occasion du deuxième Forum urbain mondial ONU-Habitat. L'Alliance a organisé un séminaire sur le rôle des PPP dans la revitalisation des villes. Des orateurs d'un grand nombre de pays ont présenté des monographies sur la fourniture de services urbains dans le cadre de partenariats public-privé. Un échange de vues animé a eu lieu et un rapport a été établi pour la séance plénière du Forum. Des représentants du Gouvernement espagnol ont présenté l'expérience du pays hôte concernant le recours aux PPP pour la rénovation urbaine.

Principes directeurs

Eu égard au manque de transparence des projets PPP dans la région de la CEE, le Groupe de travail a demandé au secrétariat de rédiger des monographies faisant apparaître les bons et les mauvais aspects de la gouvernance dans les partenariats public-privé. Le secrétariat a présenté un document à la cinquante et unième session du Groupe de travail. Celui-ci a estimé que le document en question pouvait constituer la base à partir de laquelle élaborer des principes directeurs pour l'amélioration de la gouvernance dans les partenariats public-privé et demandé au secrétariat de remanier le document compte tenu des vues exprimées par les experts. Un atelier d'experts a été organisé le 27 novembre 2004 à Toronto (Canada), à l'occasion de la Conférence annuelle sur les partenariats public-privé, pour que les experts de l'Alliance et des représentants des milieux d'affaires canadiens échangent des vues sur l'importance de la bonne gouvernance dans les partenariats public-privé. En outre, une réunion a eu lieu avec des représentants du Syndicat canadien de la fonction publique pour recueillir leurs points de vue sur les partenariats public-privé au Canada. Le Gouvernement canadien avait organisé la réunion, à laquelle des représentants de la Fédération de Russie ont également participé. Le secrétariat a remanié les Principes directeurs, compte tenu des informations recueillies, et les a présentés au Groupe de travail à sa cinquante-deuxième session pour adoption (TRADE/WP.5/2005/3).

Coopération avec les États membres

En août 2005, un projet financé par le programme TACIS de l'Union européenne concernant les possibilités d'utilisation des méthodes d'instauration de PPP dans le logement social en Fédération de Russie a été lancé sous les auspices de l'Alliance PPP. Un rapport préliminaire sur les conclusions de cette recherche sera présenté à la quatrième réunion de l'Alliance PPP à Londres, le 25 octobre 2005.

Travaux futurs

Constatant que les partenariats public-privé se répandent dans un grand nombre de pays ayant peu ou pas d'expérience de ce type de coopération, l'Alliance de la CEE pour les partenariats public-privé se propose de poursuivre ses travaux dans les domaines suivants:

Mise en œuvre des principes directeurs

L'Alliance pour les partenariats public-privé a proposé une méthode pour améliorer la gouvernance de certains projets et il est proposé de l'appliquer à titre expérimental à certains projets concrets pour que la bonne gouvernance se généralise dans les partenariats public-privé.

Visites consultatives

Il est proposé que la cinquième réunion de l'Alliance de la CEE pour les partenariats public-privé ait lieu dans la Fédération de Russie en 2006 et prenne la forme d'un échange de données d'expérience sur la mise en œuvre de projets PPP entre l'Alliance et des experts russes.

Renforcement des capacités et recherche

Il est proposé, en outre, que l'Alliance PPP participe aux projets ci-après récemment élaborés:

- Un projet financé par imputation sur le compte de l'ONU pour le développement et portant sur le renforcement des capacités dans les partenariats public-privé pour le développement durable (projet sur deux ans), entrepris par la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), en coopération avec la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA);
- Créer une nouvelle dynamique de partenariats public-privé (PPP) axés pour un développement harmonieux et durable (en collaboration avec l'UNIDIR), projet financé par une fondation suisse, le Réseau universitaire international de Genève (RUIG).

GROUPE CONSULTATIF DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Activités et résultats depuis la cinquante et unième session du WP.5

Le Groupe consultatif a tenu sa réunion annuelle le 3 octobre 2005 et son groupe directeur s'est réuni le 4 octobre 2005. À cette réunion, le Groupe consultatif a fait rapport sur une visite consultative qu'il avait effectuée en Roumanie, sur des séminaires de formation ayant eu lieu en Moldova et en Bulgarie ainsi que sur un séminaire régional organisé avec l'OMPI au Kazakhstan, en coopération avec le US Patent Office. Il a également distribué un DVD sur un atelier sur les droits de propriété intellectuelle et les transferts de technologie, mis au point lors d'un séminaire régional sur le rôle de la propriété intellectuelle et de l'innovation dans la croissance économique, organisé en coopération avec le Ministère croate de l'économie, du travail et de l'entrepreneuriat, et tenu à Zagreb du 22 au 24 septembre 2004.

Événements et activités à venir

Visites consultatives

Le Groupe consultatif organisera, en association avec l'Office turc des brevets, une réunion consultative sur les droits de propriété intellectuelle en décembre 2005.

TRADE/WP.5/2005/3 page 4

Séminaires

Le Groupe consultatif organisera, en association avec le Département d'État pour la propriété intellectuelle du Ministère ukrainien pour l'éducation et la science et le Patent and Trademark Office des États-Unis, un séminaire sur la commercialisation et le respect des droits de propriété intellectuelle, qui se tiendra à Kiev (Ukraine) en novembre 2005.

Orientation future

Le Groupe directeur choisira d'autres projets à exécuter sur invitation des gouvernements membres. Le Groupe consultatif s'efforcera d'étendre ses activités à d'autres régions où les connaissances acquises en six ans peuvent être partagées. Il continuera à travailler avec des pays pris individuellement et à l'échelon régional. Il s'efforcera de coopérer encore plus étroitement avec d'autres organisations. En plus des visites consultatives et des activités de formation, il développera donc cette coopération, en encourageant les PPP, en rassemblant différents groupes tels que des institutions publiques ou privées et des organisations non gouvernementales, pour s'attaquer aux nouveaux défis et pour être représenté dans des instances plus nombreuses.

Le Groupe consultatif poursuit ses activités en vue de rendre les droits de propriété intellectuelle plus accessibles aux PME et pour encourager le développement de l'entreprise. Il s'emploie à mettre au point des instruments pratiques novateurs afin d'aider les gouvernements à coordonner leurs politiques en matière de propriété intellectuelle avec leurs autres plans en faveur de la recherche-développement et de l'innovation.

GROUPE CONSULTATIF DE L'IMMOBILIER

Renseignements généraux

Le Groupe consultatif de l'immobilier (GCI) est un réseau de représentants des secteurs public et privé mis en place pour promouvoir le développement de marchés immobiliers plus viables en Europe centrale et orientale et dans la CEI dans une optique de développement économique et de réduction de la pauvreté. Ses activités sont financées au moyen de contributions versées à un fonds d'affectation spéciale par des donateurs publics et privés. Il travaille en étroite coopération avec le Groupe de travail CEE de l'administration des biens fonciers (WPLA). Ses membres sont des représentants d'institutions du secteur de l'immobilier d'Europe et des États-Unis.

Le 13 septembre 2001, les experts du GCI ont tenu une réunion spéciale à laquelle ils ont annoncé, pour donner suite aux mandats globaux de l'ONU et à la Déclaration du Millénaire, l'adoption d'un programme intitulé «Ressources foncières au service du développement» qui vise à réduire la pauvreté grâce une meilleure et plus large utilisation des marchés fonciers. Le Programme a été lancé officiellement lors du «Premier forum de l'immobilier» qui s'est tenu à Rome les 20 et 21 septembre 2002. La contribution offerte par le principal donateur,

Tecnoborsa², à l'occasion de cette manifestation, a permis une large participation de représentants de pays en transition.

À la suite du lancement du programme, un deuxième forum a eu lieu en Italie, à Rome, les 30 et 31 octobre 2003, puis un troisième les 13 et 14 décembre 2004. Plus de 150 experts de plus de 30 États membres de la CEE, d'ONU-Habitat, de la Banque mondiale, de la FAO, de la BERD, du Pacte de stabilité, du DFID du Gouvernement britannique, du secteur privé, ainsi que du Groupe de travail CEE de l'administration des biens fonciers ont assisté à ces réunions. Ils ont eu des entretiens positifs sur des questions de mise en œuvre et sur des projets concrets visant à garantir que les droits de propriété soient utilisés à des fins de développement économique et de réduction de la pauvreté, ce qui préoccupe vivement tous les États membres de la région de la CEE.

Pour atteindre les objectifs du programme «Ressources foncières au service du développement», il a été proposé lors des forums du Groupe consultatif de l'immobilier de la CEE de créer une commission de haut niveau chargée d'établir un rapport sur les priorités et les mécanismes d'application des politiques nationales en matière de droit foncier et de droits de propriété. À sa cinquante et unième session, le Groupe de travail a adopté la proposition de création d'un organe de ce genre. L'initiative a été soutenue par la Norvège, en coopération avec d'autres organismes donateurs et la communauté internationale.

Activités et résultats depuis la cinquante et unième session du WP.5

Coopération

Dans le cadre d'un échange de données d'expérience entre le programme Ressources foncières au service du développement et le Département Europe de l'Est et Asie centrale du Département du développement international (DFID)³, une série de voyages d'étude sur l'arbitrage de tiers comme mécanisme de règlement des différends a été organisée. Le Département du développement international a également coopéré avec le Groupe consultatif de l'immobilier pour organiser le deuxième Forum du programme Ressources foncières au service du développement et détaché l'un de ses collaborateurs auprès de la CEE pour préparer cette réunion.

Le Président du Groupe consultatif de l'immobilier s'est rendu en mission dans la Fédération de Russie en septembre 2004 pour des échanges de vues sur un protocole de collaboration entre le GCI et le Ministère russe du développement économique et du commerce au sujet de l'aide à fournir pour renforcer le marché russe de l'immobilier.

Forum du Programme Ressources foncières au service du développement

Le troisième Forum s'est tenu à Rome (Italie) les 13 et 14 décembre 2004, à l'invitation de Tecnoborsa. Un fonds d'affectation spéciale a été mis en place à la CEE pour financer les

² Tecnoborsa est une institution italienne à but non lucratif qui exerce ses activités sous les auspices de la Chambre de commerce de Rome.

³ Kirghizistan, Moldova, Russie, Ukraine et Géorgie.

activités du GCI. Des contributions ont été reçues de Tecnoborsa (Italie) et du Ministère norvégien des affaires étrangères. Ce fonds, actif ces dernières années, a servi à financer les frais de voyage des représentants des États membres venus assister aux forums et à recruter des consultants et du personnel pour coordonner les activités du GCI.

Commission de haut niveau sur le renforcement des droits juridiques des pauvres

À la demande du Gouvernement norvégien et avec son soutien financier, la CEE a accueilli un secrétariat provisoire chargé des travaux préparatoires de la Commission de haut niveau sur le renforcement des droits juridiques des pauvres (mars-septembre 2005). Le Département du développement international du Gouvernement britannique a donné des fonds pour recruter un fonctionnaire de rang supérieur chargé de gérer les activités au titre de la Commission de haut niveau sur le renforcement des droits juridiques des pauvres installée dans les locaux de la CEE et du programme d'arbitrage de tiers (ce programme a été mis en œuvre en Fédération de Russie, en Moldova, en Ukraine, au Kirghizistan et sa mise en œuvre au Tadjikistan est en cours actuellement).

Événements et activités à venir

Le GCI a réussi à mobiliser des ressources destinées à financer un programme de fonds qui permettra une sensibilisation accrue et jettera les bases de programmes en vue d'une meilleure utilisation des ressources foncières au service du développement dans les pays en transition. Il est proposé que le travail du GCI s'articule autour des axes suivants:

- Étroite collaboration avec le PNUD à la mise en œuvre de l'initiative de la Commission de haut niveau sur le renforcement des droits juridiques des pauvres (enquête régionale, fonctionnement d'un groupe de travail, participation au Comité consultatif et au Comité consultatif du secteur des entreprises);
- Coopération avec Tecnoborsa pour créer des possibilités de partenariats de travail étroits entre Tecnoborsa et la Commission de haut niveau (par exemple en accueillant les réunions organisées au titre des activités de la Commission de haut niveau et du GCI de la CEE, maintien du réseau institutionnel en Italie, etc.);
- Renforcer la collaboration avec d'autres institutions et avec les organismes donateurs pour la mise en œuvre de programmes d'assistance technique (TACIS de l'Union européenne, PNUD);
- Le GCI continuera à rechercher des ressources auprès de donateurs bilatéraux et privés pour mettre en œuvre ses activités.

CONCLUSION ET DÉCISIONS PRINCIPALES À PRENDRE PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

Conformément aux nouvelles règles approuvées par le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise (CTIDE), les mandats de tous les sous-groupes doivent être revus et renouvelés tous les deux ans. Les trois sous-groupes souhaitent que leurs mandats soient prorogés de deux années supplémentaires.

Le Groupe de travail devrait donc i) examiner les activités des sous-groupes à la lumière de leurs mandats et ii) examiner la demande des trois sous-groupes quant à la prorogation de leurs mandats pour deux années supplémentaires.

ANNEXE

Mandats des groupes consultatifs du Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales (WP.5)

Alliance pour les partenariats public-privé

Mandat

À la suite du Sommet du Millénaire, l'Organisation des Nations Unies a publié une déclaration appelant à la création de partenariats public-privé (PPP) pour faire face aux graves problèmes de la pauvreté et de la misère sociale. Ces partenariats existent dans de nombreux pays de la région de la CEE et sont de plus en plus nombreux dans les pays en transition. Il en résulte un besoin croissant de connaissances spécialisées pour garantir que les projets dans ce domaine atteignent leurs objectifs sur le plan du développement économique et social. Pour répondre à ce besoin, l'Alliance pour les partenariats public-privé de la CEE a été créée en 2001 pour succéder au Groupe construction-exploitation-transfert de la CEE. L'Alliance vise à renforcer les connaissances, les capacités et les compétences du secteur public pour mettre en place des partenariats public-privé performants en Europe. À cet effet, l'Alliance organise régulièrement des réunions dans différents pays membres sur des questions spécifiques, met au point des principes directeurs pour de meilleures pratiques, gère des programmes de formation, fait des recherches en rapport avec les PPP et aide les gouvernements à améliorer les conditions permettant de mettre en place des projets d'infrastructure financés par le secteur privé. L'Alliance a des sous-groupes pour les questions juridiques et financières. Elle compte parmi ses membres des directeurs du secteur public, des représentants d'organisations non gouvernementales, des syndicalistes, des universitaires et des experts du secteur privé spécialisés dans le domaine des partenariats public-privé.

Groupe consultatif sur la propriété intellectuelle

Mandat

Le Groupe consultatif représente un partenariat unique entre le secteur privé et les institutions gouvernementales pour assurer une meilleure protection et un meilleur respect des droits de propriété intellectuelle dans les pays en transition. Un meilleur respect des droits de propriété intellectuelle dans la région contribuera à améliorer le climat d'investissement. Le Groupe consultatif coopère avec toutes les grandes organisations intergouvernementales et a pour mandat:

1. De coopérer avec les pays membres de la CEE et de leur apporter un soutien dans le processus de mise en œuvre de la législation sur la propriété intellectuelle et des règlements d'application, et d'apporter une aide aux institutions publiques chargées de la protection juridique de la législation sur la propriété intellectuelle et des règlements d'application;

- 2. D'insister au niveau régional sur l'importance d'un système efficace de droits de propriété intellectuelle pour encourager les innovations et le développement des entreprises, en particulier des PME;
- 3. D'inciter le secteur privé local à mieux connaître les questions relatives à la propriété intellectuelle et de participer davantage aux activités s'y rapportant, notamment en participant activement à toutes les activités du Groupe consultatif sur les droits de propriété intellectuelle;
- 4. De fournir une aide de qualité aux pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne au cours du processus d'élargissement de l'Union, en appuyant les efforts entrepris pour que la législation nationale soit conforme aux directives de l'Union européenne. De répondre, au niveau régional, aux besoins des pays qui vont être admis prochainement à l'Accord de l'OMC sur les ADPIC;
- 5. De s'attaquer aux nouveaux défis de l'économie du savoir et d'apporter aux gouvernements les bases d'une participation plus équitable à une économie où le savoir, les capacités et l'intellect sont en train de devenir les éléments clefs du développement.

L'essentiel du travail du Groupe consultatif s'articule autour de la réunion de consultation. À l'invitation du gouvernement d'un pays en transition, le Groupe consultatif prépare une visite de consultation dans le pays, avec les objectifs suivants:

- Établir un rapport faisant le point de la situation en ce qui concerne la protection et le respect de la propriété intellectuelle dans ce pays;
- Préparer et mettre en œuvre des recommandations à l'intention du gouvernement du pays hôte en vue d'améliorer la protection de la propriété intellectuelle.

Conformément au programme de travail approuvé, le Groupe consultatif de la CEE participera ensuite, avec le Groupe directeur, à l'organisation de séminaires de formation ad hoc, adaptés aux besoins spécifiques de chaque pays. Ces séminaires de formation mettent l'accent sur le respect, l'évaluation et la commercialisation des droits de propriété intellectuelle.

Depuis sa première réunion à Genève en septembre 1999, le Groupe consultatif a procédé à plus de 20 consultations et activités de formation dans 13 pays en transition.

Groupe consultatif de l'immobilier

Mandat

- 1. Faire prendre conscience de l'importance qu'il y a à mettre en place un système officiel global sur les droits de propriété pour réduire la part de «l'économie informelle»;
- 2. Mise en œuvre de réformes du marché de l'immobilier grâce à une approche intégrée et globale du renforcement des institutions du marché de l'immobilier;

TRADE/WP.5/2005/3 page 10 Annexe

- 3. Développement du secteur bancaire. Recours au financement privé pour permettre aux groupes vulnérables d'avoir plus facilement accès aux marchés hypothécaires;
- 4. Aider les pays membres de la CEE à identifier un ensemble commun de normes d'évaluation afin de renforcer la coopération et les investissements des entreprises dans le secteur de l'immobilier;
- 5. Fournir des programmes de formation pour accroître le nombre de professionnels locaux qualifiés dans le secteur de l'immobilier. Dans de nombreux pays de la CEI et de pays en transition, il y a encore insuffisamment d'associations professionnelles dans le domaine du courtage immobilier, de l'expertise et du conseil juridique;
- 6. Au cours du processus d'élargissement de l'Union européenne, fournir une aide spéciale aux pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne afin d'ouvrir leurs marchés fonciers à de nouvelles formes de propriété foncière et d'assurer un équilibre entre des formes de propriété foncière rentables et la protection des droits de propriété des ressortissants;

7. Promouvoir l'application de systèmes efficaces de règlement des différends.
